9. ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET DONNÉES PUBLIQUES OUVERTES

L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique

L'accès aux données produites par l'administration est indispensable à une prise de décision sur la base de données, à la conception de services axés sur l'usager et à l'adoption de politiques publiques fondées sur des données concrètes. À titre d'exemple, pendant la pandémie de COVID-19, les données publiques ouvertes ont aidé les pays à définir leur riposte à la crise et ont apporté la preuve de leur capacité à renforcer la résilience des pays aux chocs et aux urgences parce qu'elles améliorent la communication et permettent de concevoir des services en réponse à des besoins nouveaux. La publication de données ouvertes fiables, normalisées et d'actualité pourrait également améliorer la formulation des politiques climatiques et la transparence de l'action climatique, conformément au Cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Elle permet aux parties prenantes du secteur public, du secteur privé et du tiers-secteur de suivre et de traiter collectivement les principaux risques liés au changement climatique en s'appuyant sur des informations telles que des données géospatiales ouvertes, des observations climatologiques, des statistiques sur les émissions et sur les taux de pollution (Grinspan et Worker, 2020; CCNUCC, 2023).

L'adoption d'une stratégie ou d'un plan d'action sur les données ouvertes à l'échelle de l'administration constitue une étape fondamentale pour accompagner les organismes publics dans les activités générales qu'ils mènent en matière de données publiques ouvertes, ce qui peut in fine accroître la maturité des données publiques et faciliter ainsi l'action climatique. Trente pays de l'OCDE sur 36 (83 %) sont dotés d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière de données publiques ouvertes (graphique 9.7). La Suède et la France sont des exemples de pays qui évoquent expressément l'action face au changement climatique dans leur stratégie en matière de données ouvertes.

Par ailleurs, la plupart des pays de l'OCDE ont désigné des jeux de données prioritaires à publier en tant que données ouvertes à l'appui de l'action climatique. 34 des 35 pays de l'OCDE sondés (7 %) ont établi une liste de jeux de données devant être publiés en tant que données ouvertes en vue de leur utilisation aux fins de suivi du changement climatique ou de lutte contre ce changement (graphique 9.8). S'agissant des pays de l'OCDE membres de l'Union européenne, le règlement d'exécution (C(2022)9562) de la directive européenne sur les données ouvertes (2019/1024) établit une liste d'ensembles de données de forte valeur. Cette liste garantit que les données publiques présentant le potentiel socioéconomique le plus grand sont mises à disposition aux fins de réutilisation avec un minimum de restrictions légales et techniques et gratuitement. Elle contient des données en lien avec le changement climatique, notamment les données sur les habitats et biotopes, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur le financement pour le climat, sur les installations de traitement des déchets et sur la qualité de l'air. D'autres pays de l'OCDE, dont le Canada, la Colombie, le Chili et la Corée, ont également désigné des jeux de données en lien avec le changement climatique devant faire l'objet d'une publication en tant que données ouvertes.

D'autres, comme l'Australie, le Costa Rica, le Mexique et le Japon, publient régulièrement des données ouvertes liées au climat. À titre d'exemple, en Australie, une base de données publique contenant des informations ventilées par année,

secteur d'activité, et État et territoire sur la quantité de chaque gaz à effet de serre émise par le pays est mise à disposition par l'intermédiaire d'interfaces de programmation d'applications (API).

Méthodologie et définitions

Les données ont été collectées dans le cadre de l'Enquête de l'OCDE sur les données publiques ouvertes 5.0 menée entre mai et juin 2022. Trente-six pays de l'OCDE et trois candidats à l'adhésion (Brésil, Croatie et Roumanie) y ont participé. Les réponses ont été fournies par des délégués auprès du Groupe d'experts sur les données ouvertes du Groupe de travail des hauts responsables de l'administration numérique (Groupe de travail des E-Leaders).

Les systèmes de données ouvertes permettent d'accéder aux données et de les partager sans discrimination, de telle manière qu'elles soient lisibles par la machine, qu'elles soient accessibles et puissent être partagées gratuitement et soient utilisables par quiconque, à quelque fin que ce soit, dans le respect tout au plus d'exigences préservant l'intégrité, la provenance, l'attribution et l'ouverture.

Les interfaces de programmation d'applications (API) sont des interfaces utilisées par les systèmes d'information pour communiquer les uns avec les autres. Elles permettent un accès automatisé aux données et un échange automatisé de données dans les limites permises par l'opérateur du système d'information.

Pour en savoir plus

- CCNUCC (2023), « Introduction to Transparency », Conventioncadre des Nations unies sur les changements climatiques, https://unfccc.int/Transparency.
- Grinspan, D. et J. Worker (2020), « Implementing Open Data Strategies for Climate Action: Suggestions and Lessons Learned for Government and Civil Society Stakeholders », Working Paper, World Resources Institute, Washington D.C., https://doi.org/10.46830/wriwp.19.00093.
- Union européenne (2019), Directive (UE) 2019/1024 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public, https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2019/1024/oj?locale=fr.

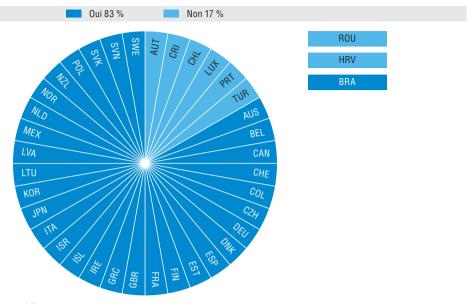
Notes relatives aux graphiques

- 9.7. Les données ne sont pas disponibles pour les États-Unis et la Hongrie.
- 9.8. Les données ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni, les États-Unis et la Hongrie.

9. ADMINISTRATION NUMÉRIQUE ET DONNÉES PUBLIQUES OUVERTES

L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique

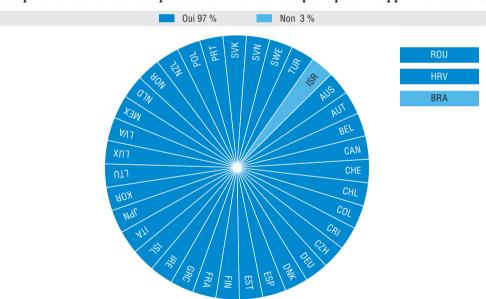
9.7. Existence d'une stratégie ou d'un plan d'action en matière de données publiques ouvertes, 2022



Source : OCDE (2022), Enquête sur les données publiques ouvertes 5.0.

StatLink ** https://stat.link/3yp8r1

9.8. Jeux de données prioritaires devant être publiés comme données publiques à l'appui de l'action climatique, 2022



Source: OCDE (2022), Enquête sur les données publiques ouvertes 5.0.

StatLink https://stat.link/nawbgo



Extrait de:

Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « L'ouverture des données publiques au service de l'action climatique », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/ed5ea4f1-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

